

Plan de financement des opérations d'investissements subventionnées

Vu l'article 83 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,



Vu l'article L. 1111-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2020-1129 du 14 septembre 2020,

La Commune du Mesnil-Esnard informe que l'opération ci-dessous a bénéficié d'un plan de financement d'investissement subventionné comme suit :

Opération : **Mise aux normes des bâtiments communaux – Travaux d'accessibilité**

Montant de l'opération (en euros hors taxes) : **42 356 €**

Subventions publiques apportées par	Montant en euros hors taxes	Taux de participation
<p>ETAT</p>  <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	8 471,20€	20,00 %
<p>METROPOLE ROUEN NORMANDIE</p>  <p>métropole ROUEN NORMANDIE</p>	8471,20€	20,00 %

Au Mesnil-Esnard, le 15 février 2024

Le Maire,



Jean-Marc VENNIN